



## Au cœur de l'actualité

### Responsabilité des entreprises comme opportunité

Mi-novembre a été publié le dernier « *Corporate Human Rights Benchmark* ». Ce projet d'investisseurs examine annuellement les 101 plus grandes multinationales cotées en bourse actives dans l'extraction des matières premières, l'industrie de l'alimentation, l'agro-industrie, ainsi que la production de vêtements. Cette année, deux résultats sortent du lot : d'un côté, il est frappant de voir qu'un groupe restreint mais croissant d'entreprises obtient entre 70 et 90% du plus haut score possible et s'améliore continuellement, tout en conservant un bénéfice croissant sur leur chiffre d'affaires.

D'un autre côté, la performance moyenne en termes de droits humains des multinationales examinées est plus que jamais insuffisante : en moyenne, elles obtiennent un score de seulement 27 points sur 100. Parmi elles, de nombreuses multinationales disposent d'excellents *Policy Papers*, mais échouent à les mettre en œuvre. Il est particulièrement inquiétant de voir par exemple que 40% des multinationales n'ont récolté aucun point sur le thème « *Diligence raisonnable en termes de droits humains* ». En somme, malgré les innombrables engagements volontaires, la responsabilité des entreprises est toujours trop peu prise en considération au sein de nombreuses multinationales. Dans la préface du rapport, le Chief Responsible Investment Officer de la société de gestion de fortune Aviva écrit d'ailleurs à ce propos : « Cela devrait alimenter la réflexion des gouvernements à propos de la législation la législation sur les entreprises et droits humains et devrait également servir de signal d'alarme pour les entreprises et les investisseurs du monde entier. »

### Propos positifs dans des rapports de durabilité

Il y a peu, entre autres le leader international en création d'arômes et de parfums basé à Genève, Firmenich, s'est exprimé favorablement à propos de dispositions réglementaires dans son rapport de durabilité : « Le monde a

connu une augmentation de législation autour des droits humains. En Suisse, où est basé Firmenich, l'initiative pour des multinationales responsables appelle les multinationales basées en Suisse à mettre en œuvre une diligence en matière de droits humains et d'environnement. Nous nous félicitons de ces développements et les considérons comme des occasions de collaborer, de formaliser et de structurer notre approche conformément aux meilleures pratiques mondiales ».

[www.corporatebenchmark.org](http://www.corporatebenchmark.org) | <http://bit.ly/fm-bericht>

## Scène suisse

### Plus de 90 entrepreneur-e-s fondent l'association « Économie pour des entreprises responsables »

Plus de 90 personnalités entrepreneuriales issues d'un large éventail de branches de l'industrie se sont réunies pour former l'association « Économie pour des entreprises responsables ». Le comité nouvellement créé plaide en faveur d'un Oui à l'initiative pour des multinationales responsables. Plus d'une année avant un éventuel vote populaire, l'initiative bénéficie déjà d'un soutien important de l'économie. Pour les entrepreneur-e-s membres de l'association, la mise en place de règles contraignantes est une évidence absolue. L'événement de lancement de fin novembre, qui a attiré un grand nombre de participant-e-s, montre que le thème de « l'entrepreneuriat responsable » bénéficie d'un écho très positif. [bit.ly/asso-eco](http://bit.ly/asso-eco)

### La CAJ-E entre en matière sur le contre-projet

En juin 2018, le Conseil national a approuvé un contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables par 121 voix contre 73. Cet objet est maintenant discuté au Conseil des États. En octobre 2018, la commission des affaires juridiques annonçait avoir voté

par 9 voix contre 2 et 1 abstention en faveur de l'entrée en matière. Une sous-commission doit maintenant examiner le texte et rendre un rapport à la commission plénière au cours du premier trimestre 2019. Les initiants critiquent ces tergiversations. Ils annoncent leur intention de se concentrer maintenant sur la préparation de la campagne de votation, attendue pour 2020.

**(Aucune) réparation pour les victimes de violations des droits humains** En septembre, le Conseil fédéral a publié un rapport à propos de l'accès à la réparation pour les victimes de violations des droits humains par des multinationales, en réponse au postulat 14.3663 de la CPE-E. Bien que de nombreux obstacles à l'accès aux voies de recours aient été identifiés, le Conseil fédéral n'envisage aucun changement concret. Dans ses conclusions, le Conseil fédéral rejette toute mesure supplémentaire et renvoie aux mécanismes existants. Il présente en particulier le développement du Point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales comme une solution efficace, sans répondre aux critiques répétées concernant par exemple le manque d'indépendance, la transparence insuffisante et le manque de clarté quant aux compétences de décision en matière de sanction.

### Commerce de l'or et violations des droits humains

En réponse à un postulat de Luc Recordon, le Conseil fédéral a publié en novembre un rapport sur le commerce de l'or et les violations des droits humains. On peut y lire qu'il pourrait « en principe être légal » d'importer de l'or sale, puisque la base légale actuelle ne comporte « *pas de dispositions explicites relatives au respect des droits de l'homme* ». Bien que les problèmes soient reconnus, le Conseil fédéral ne veut pas en tirer de conséquences sur le plan législatif. Le renommé professeur de droit pénal Mark Pieth écrit à ce propos sur [swissinfo.ch](http://swissinfo.ch) : « Une fois de plus, le Conseil fédéral a montré qu'il se soucie davantage du business que des droits de l'homme. Mais il pourrait bien ainsi se tirer une balle dans le pied ou tout au moins se rendre à lui-même un mauvais service, en fournissant des munitions supplémentaires à ceux qui soutiennent l'initiative pour des multinationales responsables ».

➤ [bit.ly/pieth-or](http://bit.ly/pieth-or)

### 2ème rapport sur l'industrie des matières premières

Après un premier rapport publié en 2013, le Conseil fédéral vient de publier son deuxième rapport. Le Conseil fédéral continue d'aborder les risques liés au commerce des matières premières sur une base volontaire. Un bilan effectué par Public Eye montre que l'approche volontaire n'a pas fonctionné au cours de ces cinq dernières années. L'exemple récent du scandale Petrobras, qui a fait les grands titres de journaux tels que le Wall Street Journal ou le Financial Times, a démontré les risques importants de corruption dans ce domaine, surtout parmi les négociants suisses de pétrole. Rien n'indique que cette situation va changer à l'avenir.

➤ [bit.ly/negoce](http://bit.ly/negoce)

### Exemple de cas

#### Glencore pollue l'air et les sols en République démocratique du Congo

Le groupe suisse de matières premières Glencore, avec ses mines de cuivre et de cobalt, continue de polluer l'air et le sol autour de la ville de Kolwezi en République démocratique du Congo. C'est ce que montre le dernier rapport de Pain pour le prochain et Action de Carême. Bien que la situation en termes d'approvisionnement et de pollution de l'eau se soit améliorée, il est clair une fois de plus que même les plus petites améliorations ne peuvent être opérées que suite à une pression massive de la part des organisations non gouvernementales. Par conséquent, une réglementation contraignante pour les multinationales actives au niveau international est indispensable.

#### Plus d'informations

Vous trouverez plus d'informations sur le thème Entreprises et droits humains à ces liens:

- [www.initiative-multinationales.ch](http://www.initiative-multinationales.ch)
- Centre suisse de compétence pour les droits humains, Domaine thématique Droits humains et économie: [www.csdh.ch](http://www.csdh.ch)
- Business & Human Rights Resource Centre, London: [www.business-humanrights.org](http://www.business-humanrights.org)